

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

Arrêté DJSR n° 23 /2021

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Code de la Recherche,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n° 2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence PISANO, Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur :

- les réponses aux recours gracieux ou hiérarchique, et notamment de demande d'autorisation d'inscription,
- les mémoires en réponse dans les contentieux administratifs et judiciaires,
- réponses à toutes les demandes d'autorisation formulées par les usagers et les usagères ou les agents de l'établissement.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence PISANO pour déposer plainte pour toute infraction commise à l'encontre des usagers, personnels et biens d'Université Côte d'Azur et pour déposer des plaintes pénales qui seraient dirigées directement contre des agents d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence PISANO à l'effet de signer tous courriers ou correspondance en matière d'accréditation, d'enquêtes, de classement et de qualité.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à Mme Florence PISANO pour l'exécution budgétaire des :
Services Opérationnels du CRB Services centraux :

- 990C021 Gouvernance administrative
- 990C022 3DS
- 990C0221 Pôle prévention H&S
- 990C0222 Pôle valorisation du patrimoine
- 990C0223 Pôle Sécurité, Sûreté
- 990C0233 Equipement mobilier
- 990C0234 Travaux
- 990X02 MS BIATSS

et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande)
- les certifications du service fait

ARTICLE 5 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il abroge l'arrêté n° 206/2020 du 24/07/2020 et sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique Statutaire et Réglementaire d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 7 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Nice Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

4 FEV. 2021

Nice, le
Le Président d'Université Côte d'Azur,



Jeanick BRISSWALTER

Copie :

M. Le Recteur
M. le Directeur Général des Services
M. l'Agent Comptable
Mme la Directrice des Affaires Financières
Intéressée